



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, 3-7 novembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour : Résultats de la 42e session de l'Assemblée de l'OACI, examen des suites données par l'ANC et le Conseil sur le rapport des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 et suivi des conclusions et décisions des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10

2.3 Suivi des conclusions et décisions des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Cette note de travail présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10.	
La suite à donner est présentée au paragraphe 3 .	
<i>Objectifs stratégiques</i>	A—Sécurité, et B—Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1 INTRODUCTION

- 1.1 La Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et la Dixième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien pour la sécurité de l'aviation civile (RASG-AFI/10) se sont tenues du 4 au 8 novembre 2024 à East London, en Afrique du Sud.
- 1.2 Les sessions conjointes APIRG/27 et RASG-AFI/10 ont abouti à 6 décisions et 5 conclusions, tandis que la session APIRG/27 a abouti à 11 décisions et 10 conclusions, et la session RASG-AFI/10 a abouti à 2 décisions et 3 conclusions.

2. ANALYSE

2.1. La figure 1 présente un résumé de l'état de la mise en œuvre.

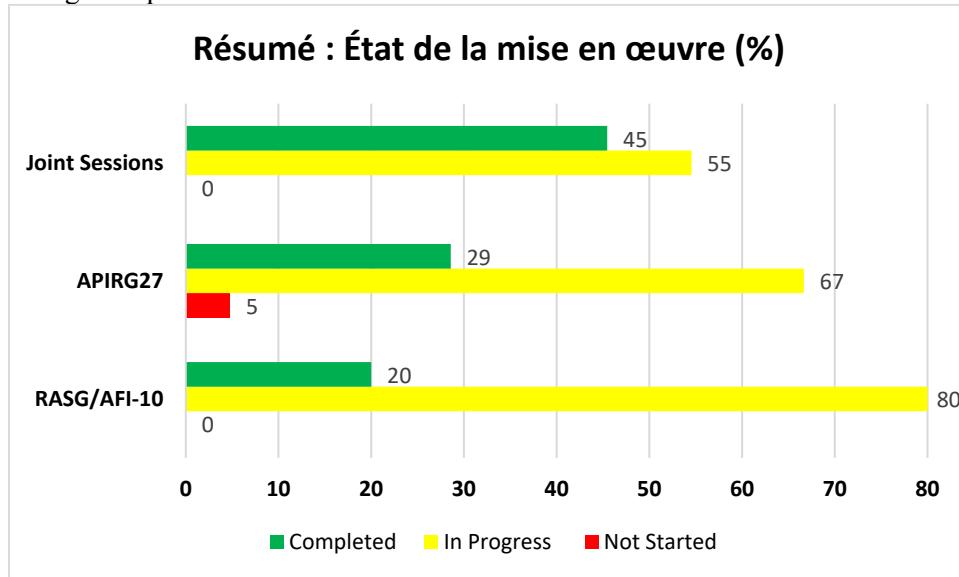


Figure 1 : Résumé de l'état de la mise en œuvre

2.2. L'état détaillé de la mise en œuvre des résultats des sessions conjointes AAPIRG/27 et RASG-AFI/10 est présenté à l'Annexe A, tandis que celui de la réunion AAPIRG/27 est présenté à l'Annexe B. Par ailleurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion RASG-AFI/10 est présenté à l'Annexe C de la présente note de travail.

3 SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions indiquées aux annexes A, B et C ; et
- examiner les questions en suspens et fournir des orientations sur les mesures/initiatives visant à renforcer les activités de mise en œuvre.